



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

Nom du marché : **Recrutement d'un consultant individuel, expert en IPP (Production Indépendante d'Electricité) au profit de MCA-Bénin II**

Nom du projet : Millennium Challenge Account-Bénin II

Type d'avis : Demande de Qualification (DQ)

Information Générale Pays :

Pays : Bénin

Ville/Localité : Cotonou

Avis/Numéro de Contrat : DQ/PP2-COM-PRISP-16

Date de publication : 4 Juillet 2018

Date limite : 26 Juillet 2018

Agence de financement : (MCC) Millennium Challenge Corporation

Acheteur : (MCA-Bénin II) Millennium Challenge Account-Bénin II

Langue d'origine : Français

Information de Contact
Adresse : Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National
Millennium Challenge Account - Bénin II
Immeuble Kouglénou, 3ème étage
Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie
Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou,
République du Bénin

Email : info@mcabenin2.bj

Site Web : <http://www.mcabenin2.bj>

Type de marchés : Services de Consultant Individuel

Code du marché : 09310000 Electricité
09330000 Energie Solaire
90700000 Services Environnementaux
73220000 Développement de Services Consultants

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du BENIN (« Gouvernement » ou « GbB ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au BENIN. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-BENIN) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.
2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et (iv) Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017.
3. Cette Demande de Qualification est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché (Compact) N°2 et publié sur dgMarket le 4 Mai 2018, dans UN Development Business (« UNDB ») le 7 Mai 2018, sur le site Internet de MCA Bénin II (www.mcabenin2.bj) le 4 Mai 2018 et dans la presse locale « La Nation » des 7 et 14 Mai 2018 « Le Matinal » des 7 et 11 Mai 2018.
4. MCA-Bénin II invite, dès à présent, les Consultants Individuels, justifiant de l'expertise pour suivre l'élaboration du cadre institutionnel pour les IPP, la conception des contrats-type et la mise en place du processus d'appel d'offres international au profit du Gouvernement du Bénin, à déposer leurs dossiers de qualification pour l'accomplissement des services tels que décrits ci-après : Accompagnement de MCA-Bénin II et des autres parties prenantes dans l'accomplissement de la mission du Consultant IPP et Conseiller en transactions.
Les services de Consultant seront requis pour une durée estimative de douze (12) mois renouvelables.
5. Une description détaillée des services est fournie dans le Dossier de Demande de Qualifications (Annexe B, Termes de Référence)
6. La Demande de Qualification est ouverte à toutes personnes éligibles (« Consultant Individuel ») qui souhaitent y participer. Les Consultants Individuels ne peuvent ni s'associer en groupement ni sous-traiter les services

7. Le Consultant Individuel sera sélectionné par la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite par les directives de la passation des marchés de MCC disponibles sur le site web www.mcc.gov.
8. La Demande de Qualification, les Termes de Référence, ainsi que l'ensemble des documents à remplir et à soumettre par les postulants, sont disponibles sur le site de MCA-Bénin II à partir du mercredi 4 Juillet 2018. (**Téléchargeable sur www.mcabenin2.bj/publication/Dossiers d'Appel d'offres/Avis d'Appel d'offres**).
9. Les consultants potentiels peuvent également demander lesdits documents à MCA-Bénin II à l'adresse ci-dessous. Ainsi l'ensemble des documents leur sera transmis.
10. La date limite du dépôt des dossiers de qualification est fixé **au Jeudi 26 Juillet 2018 à 10 h 00, heure locale de Cotonou**. Les dossiers de qualification reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts. Les Consultants devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès au Bureau de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu.

Information de contact :

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II)

Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN

Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral

01 BP 101, Tél. (229) 21 31 78 25 / Fax : 21 31 46 92

E-mail : info-benin@charleskendall.com copie à info@mcabenin2.bj

Cotonou, République du Bénin



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National